

ékla asbl
Centre scénique de Wallonie
pour l'enfance et la jeunesse

Rue Saint-Julien 30A
7110 Strépy-Bracquegnies

T: +32 64 66 57 07

info@eklapourtous.be

www.eklapourtous.be

Cette convention lie les différentes parties dans le cadre d'un atelier Art à l'École d'ékla pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025.

ékla

représenté par Sarah Colasse, directrice ;

Le Partenaire culturel-Point de chute :

représenté par :

L'institution éducative :

représentée par sa direction :

ainsi que par le-la professionnel-le de l'éducation :

Adresse de l'établissement :

N° Fase de l'implantation concernée (à compléter) :

Groupe concerné par le projet :

Toute demande de résidence d'artiste à l'école formulée par un-e professionnel-le de l'éducation est adressée à ékla et étudiée par la structure avec le Partenaire culturel-Point de chute. Lorsque cette demande est acceptée, ékla et le Partenaire culturel-Point de chute font appel à un-e artiste pour y répondre et établissent une convention liant les différentes parties.

- La **résidence a lieu sur deux années scolaires**, avec le-la même artiste et le-la même professionnel-le de l'éducation. Afin de mener à bien le projet, chaque année scolaire, l'artiste bénéficie de **10 séances* d'atelier dans l'institution éducative**. Un planning de travail est envisagé conjointement par l'artiste et le-la professionnel-le de l'éducation et est communiqué à ékla.

* Une séance de travail Art à l'École comprend le moment d'atelier effectif avec les jeunes/enfants et le-la professionnel-le de l'éducation et également les temps de discussion, de concertation, de travail en dehors des temps d'atelier ainsi que les moments de préparation des séances d'atelier et de rédaction du bilan.

- Lors de cette résidence, le-la professionnel-le de l'éducation participe à différents moments obligatoires organisés par ékla et les Partenaires culturels-Points de chute :
 - o La **réunion d'ouverture** réunissant, en début de chaque année scolaire, les directions des institutions éducatives, les professionnel-le-s de l'éducation (enseignant-e-s, puériculteur-ric-e-s...), les artistes partenaires, les représentant-e-s des Partenaires culturels-Points de chute et l'équipe d'ékla.
 - o Une **formation** organisée chaque saison et à laquelle le-la professionnel-le de l'éducation et l'artiste participent afin d'initier et de renforcer le partenariat. ékla veille à faire reconnaître ses formations par l'IFPC.
 - o La **réunion d'accompagnement à mi-parcours** regroupant l'ensemble des professionnel-le-s de l'éducation et leurs directions de leur région.
 - o La **réunion de bilan** organisée à chaque fin d'année scolaire afin de faire le point sur l'expérience vécue. Par ailleurs, chacun-e est invité-e à **rédigier un bilan du projet**.

La présence des directions est vivement conseillée à chacun de ces rendez-vous.

- Un espace permettant aux jeunes/enfants de travailler (salle de fête, salle de gym...) est à prévoir. Cet espace est propre, dégagé et n'est pas un lieu de passage. Si la pratique de l'artiste le nécessite, un espace adapté au travail du mouvement

est indispensable dès la première séance. Ponctuellement, dans la mesure du possible, le travail pourra s'opérer dans le lieu du Partenaire culturel-Point de chute s'il dispose d'un espace de répétition libre pour une ou plusieurs séances.

- Entre chaque séance de travail avec l'artiste, l'implication du/de la professionnel·le de l'éducation dans le projet est nécessaire. L'artiste laisse des pistes au/à la professionnel·le de l'éducation pour lui permettre de poursuivre le projet.
- Un·e coordinateur·rice d'ékla et le·la responsable Partenaire culturel-Point de chute concerné·e peuvent, éventuellement, rencontrer individuellement l'artiste et le·la professionnel·le de l'éducation pour réévaluer les objectifs de chacun·e et veiller au bon déroulement du projet.
- Chaque atelier est invité à participer aux **Rencontres Art à l'École** organisées par ékla et/ou à un éventuel événement régional mis en place par le Partenaire culturel-Point de chute. À ces occasions, il n'est pas question de présenter un spectacle abouti mais de partager le processus vécu dans l'intimité de l'atelier. L'institution éducative et l'artiste s'engagent à participer à ces rencontres.
- Le·la professionnel·le de l'éducation veille à faire découvrir des œuvres professionnelles (dont la création jeune public) aux jeunes/enfants en les emmenant au théâtre au moins une fois durant l'année scolaire. Ils peuvent compter sur l'équipe d'ékla, sur le Partenaire culturel-Point de chute et sur l'artiste partenaire pour éventuellement les conseiller dans leur choix.
- La direction de l'institution éducative soutient la démarche du/de la professionnel·le de l'éducation.
- **PAF : 300 €* par an.** En tant qu'opérateur thématique PECA, ékla bénéficie d'un soutien du Service PECA de la FWB pour lui permettre d'exonérer certaines écoles (identifiées via le cadastre de priorisation transmis par ce service et réactualisé chaque saison) de cette participation financière annuelle. **En 2023-2024, votre projet bénéficie de la gratuité.**
 - * Cette somme est refacturée à l'institution éducative par le Partenaire culturel-Point de chute concerné.
 - Pour chaque atelier mis en place dans sa région, le Partenaire culturel participe financièrement à hauteur de 180 € par année en plus de la participation de l'école.
- En cas de décision unilatérale et non justifiée de rompre cette convention, l'institution éducative peut se voir adresser une facture de dédommagement d'une valeur de 200 € par ékla.
- Dans tous les cas reconnus de force majeure, la convention sera provisoirement suspendue le temps que dure la force majeure. De commun accord entre toutes les parties, lorsque le cas de force majeure aura cessé, la résidence d'artiste pourra soit reprendre selon de nouvelles modalités soit être annulée sans indemnité.

Date et signatures :

Pour l'asbl ékla :



Pour l'institution éducative :

- La Direction

Pour le Partenaire culturel-Point de chute concerné :

- Le·la professionnel·le de l'éducation concerné·e par le projet